**COMMUNE DE LINARDS - HAUTE-VIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt, le 27 novembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Philippe RAIGNÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ......................................... 13

Votants .......................................... 15

Présents : Mrs et Mmes. RAIGNÉ, HEUZARD, VENTENAT, VILLENEUVE-LAMOUREUX, TAURON, SAUTOUR, FAUCHER P, FAURE, JEANDILLOU, DEBORD, PACREAU, TERRIOUX, VOISIN.

Secrétaire de séance : Mme PACREAU

Mr Damien FAUCHER a donné procuration à Mr Philippe RAIGNÉ

Mr Didier BROUSSE a donné procuration à Mr Pascal FAUCHER

**APPROBATION COMPTES RENDUS DU 8 OCTOBRE 2020**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 8 octobre 2020.

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, ledit compte rendu.

**REGLEMENT INTERIEUR**

Mr le Maire rappelle aux élus que toute commune de plus de 1 000 habitants doit mettre en place un règlement intérieur dans les 6 mois d’installation du Conseil municipal. Le règlement a été rédigé en deux couleurs : noire correspond aux articles du CGCT, bleue aux spécificités communales.

Mme Jeandillou s’interroge sur la nécessité de la dernière ligne de l’article 5 ; pourquoi ne pas directement reporter au prochain Conseil municipal ?

Mr Raigné explique que certaines décisions pourraient demander un réexamen du projet ou du sujet concerné par la commission compétente avant d’être délibéré en Conseil municipal.

Mme Voisin souligne que sera accordé ½ page sur les bulletins intermédiaires et 1 page pour le bulletin de fin d’année à la rubrique de l’opposition, mais se demande pourquoi jusqu’à présent le maximum était de 150 mots.

Mr Raigné l’informe que cette jauge avait été fixée par ignorance.

Mr Terrioux demande si les commissions peuvent inviter des sachants.

Mr Raigné dit que c’est noté explicitement dans le règlement intérieur article 8.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, adopte ledit règlement.

**TARIFS 2021**

Mr le Maire propose aux élus d’examiner les propositions tarifaires 2021.

* Restaurant scolaire :

Mr le Maire propose d’augmenter le repas enfant de 1.95€ à 2.20€ et le repas adulte de 4.40€ à 4.50€. Après avoir pris en compte les factures et la rémunération de la cantinière en 2019, il s’avère que le coût de revient du repas s’élève à 5.41€ ; ce qui signifie que la commune prend en charge environ 60% du coût du repas enfant.

Mr Pascal FAUCHER demande pourquoi l’augmentation est plus importante pour les enfants.

Mr Raigné précise que seuls deux adultes mangent à la cantine, donc que l’impact est quasi inexistant.

Mme Jeandillou confirme que le tarif appliqué à Linards est tout à fait correct.

Mr Terrioux demande si des familles sont dans le besoin.

Mr Raigné accorde que toute augmentation est toujours difficile et mal acceptée, néanmoins, il est nécessaire de suivre la courbe du coût de revient dans les années à venir tout en maintenant une prise ne charge de 60% par la commune.

Mr Terrioux propose d’augmenter d’autres postes et de laisser les tarifs cantine inchangés.

Mr Raigné lui répond que cela signifie faire porter le poids de la charge cantine à toute la population.

Mme Jeandillou précise que le coût de 5.41€ est certainement sous-estimé et que la commune prend à sa charge plus de 60% du coût de revient d’un repas.

Mme Voisin pense que les parents n’ont pas d’autre choix que d’inscrire leurs enfants à la cantine et qu’elle redoute la réaction des parents.

Mr Raigné rappelle que presque tous les produits sont pris chez les commerçants locaux et que la cuisine est une cuisine « maison », il remonte de la part des parents qu’il n’en est pas de même lorsque les enfants entrent au collège avec un tarif plus élevé.

Mme Faure propose de communiquer sur ce sujet dans le bulletin.

Le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre, accepte l’augmentation telle que définie ci-dessus.

* Garderie périscolaire :

Mr le Maire propose d’augmenter le tarif de 1.55€ à 1.60€ le matin (7h30 – 8h40) et/ou le soir (16h30 – 18h30), mais de rajouter un tarif dégressif à partir du 2ème enfant (1€ le matin et/ou le soir) ; de même la garderie sera gratuite de 11h50 à 12h05 le mercredi midi.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, accepte l’augmentation telle que définie ci-dessus.

* Bascule :

Mr le Maire propose de ne pas modifier le tarif bascule fixé à 5€ la pesée (tare incluse).

Mr Terrioux propose de l’augmenter de 0.50€.

Mme Faure trouve que le tarif est déjà assez élevé.

Mr Sautour rappelle que les frais d’entretien représentent un coût d’environ 700€ pour la commune, mais que la bascule est la seule dans la région à pouvoir peser 30T et qu’elle représente donc un service important pour la commune, dans le cadre d’un service public.

Mr Faucher s’accorde sur le principe de l’augmenter un peu.

Mme Jeandillou relève que l’on accorde un forfait pour une entreprise locale qui l’utilise régulièrement et que l’on pénalise nos agriculteurs qui l’utilise de façon ponctuelle.

Mr Tauron pense qu’il faut avoir une approche globale des tarifs municipaux et si quelqu’un de l’extérieur vient peser à Linards, il pourrait payer 7€.

Mr Raigné propose de mettre en place un tarif différencié à 5€ pour les habitants de Linards et à 7€ pour les extérieurs.

Mme Pacreau est favorable à un tarif différencié entre Linards et l’extérieur.

Mr Terrioux trouve anormal d’augmenter la cantine et pas la bascule.

Mr Sautour explique que cela complexifie les choses pour 20 à 30€ par an et que l’on incite les gens à tricher en passant par un résident de Linards.

Six élus sont favorables au maintien du tarif actuel.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil municipal décide de ne pas modifier le tarif bascule pour 2021.

* Locations des salles communales :

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs puisque l’année 2021 risque d’être une année blanche au vu de la crise sanitaire.

Mr Pascal Faucher demande si la location de la salle Antoine Blondin comprend aussi la buvette. Il estime que le tarif est élevé pour la commune.

Mr Sautour précise que la commune n’en tire pas de bénéfice lorsque l’on compte le nettoyage, le chauffage, de plus la location est pour le week-end entier.

Mme Voisin rappelle que la location comprend aussi le prêt de la vaisselle et que l’on demande aux locataires de nettoyer même si c’est refait en aval, donc ce n’est pas cher.

Mr Raigné explique que la salle est peu louée car souvent mise à disposition des associations.

Mme Faure se demande pourquoi la salle ne serait pas gratuite qu’une fois par an pour les associations.

Mme Heuzard propose de la laisser gratuite 2 à 3 fois par an puis payante.

Mr Raigné répond que ce point sera abordé lors d’une réunion avec les associations car des administrés ont dû se rendre dans des communes avoisinantes suite à l’occupation quasi permanente de la salle par les associations.

Mr Pascal Faucher pense que 2 fois par an suffirait.

Mr Raigné accorde que plus priverait les administrés d’en profiter.

Mme Voisin se demande si les mariages pourraient être prioritaires.

Mr Raigné souligne qu’un mariage se prépare plusieurs mois à l’avance et donc que la location est aussi prévue en amont.

Mme Voisin a toujours pensé que la salle de « La Ruche » était uniquement réservée à l’association de du 3ème âge.

Mme Jeandillou se demande si cette salle ne pourrait pas être louée pour d’autres occasions comme des gouters d’enfants.

Mme Pacreau trouve que c’est une bonne idée mais que le tarif de 70€ est trop élevé pour une ½ journée.

Mme Jeandillou propose d’instaurer une option ménage.

Il est proposé les tarifs suivants :

* 110€ pour une journée festive ;
* 70€ pour une journée réunion/formation ;
* 40€ pour une ½ journée réunion/formation.

Mr Ventenat pense qu’il est nécessaire de différencier le prix réunion et festivité car le ménage ne sera pas de le même.

Mme Faure propose de mettre en place une caution.

Mr Raigné souligne qu’il sera nécessaire d’effectuer un état des lieux avant et après.

Mme Jeandillou interpelle sur la présence de volontaires pour ce faire.

Une ligne sera ajoutée au tarif de la salle de La ruche :

* 40€ + option ménage à 40€ pour une ½ journée festive.

Mr Raigné précise qu’une caution égale au montant de la location sera demandée.

Mr Pascal Faucher propose de se relayer pour les états des lieux.

Mr Raigné propose de tourner avec tous les élus.

Mr Tauron dit qu’il faut que ce soit la même personne qui fasse l’entrée et la sortie.

Après en avoir délibéré, par 13 pour et 2 abstentions, le Conseil municipal décide d’appliquer les tarifs suivants pour 2021 :

* Location salle Antoine Blondin commune : 230.00€
* Location salle Antoine Blondin hors commune : 330.00€
* Location buvette salle Antoine Blondin commune : 140.00€
* Location buvette salle Antoine Blondin hors commune : 210.00€
* Location salle La Ruche 1 journée festive : 110.00€
* Location salle La Ruche 1 journée réunion/formation : 70.00€
* Location salle La Ruche 1/2 journée réunion/formation : 40.00€
* Location salle La Ruche 1/2 journée festive : 40.00€
* Option ménage ½ journée festive (La Ruche) : 40.00€

Chaque convention fera l’objet d’une caution égale au montant de la location.

* Stands

Monsieur le Maire propose d’augmenter la location des stands pour une semaine comme suit :

* Stand hors commune (par stand et par semaine) : 50.00€
* Stand habitant commune (par stand et par semaine) : 25.00€

Les stands font 3 x3 m ; leur prêt nécessite la présence d’un employé pour remettre tous les éléments en fonction du montage.

Concernant les associations, le matériel est prêté.

Mme Voisin pose la question de la gratuité vis-à-vis des associations.

Mr Raigné lui répond qu’il en sera délibéré plus tard.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil municipal décide d’accepter les tarifs tels que définis ci-dessus pour 2021.

* Taxes funéraires et cimetière :

Mr le Maire propose les tarifs suivants pour 2021 :

* Inhumation en pleine terre : 60.00€
* Location dans caveau communal (par mois et par corps) : 10.00€
* Concession perpétuelle (par m²) : 110.00€
* Concession cinquantenaire (par m²) : 70.00€
* Concession trentenaire (par m²) : 50.00€
* Columbarium (par case, location trentenaire) : 550.00€

La majorité des concessions cédées sont des perpétuelles. Concernant les tombes en état d’abandon, il revient à la commune d’entamer une procédure de reprise de concessions qui est un processus long. Certaines municipalités ont décidé ne plus vendre de concession perpétuelle.

Mr Sautour précise que la commune vend uniquement des concessions de 6 ou 9 m².

Concernant le colombarium, Mr Le maire informe que le coût de revient du monument avait été divisé par 12 (nombre de cases) ; l’augmentation de 2€ se justifie pour arrondir le prix.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil municipal décide d’accepter les tarifs tels que définis ci-dessus pour 2021.

**CONVENTION SEHV**

Mr le Maire donne lecture de la convention proposée par le SEHV dans le cadre de la modernisation des réseaux à Manzeix. Le coût s’élève à 793.05€ HT subventionné à hauteur de 100% par le SEHV, restera à la charge de la commune la TVA remboursée en partie en 2023.

Mme Voisin souhaite des précisions sur les travaux.

Mr Raigné informe qu’il s’agit de remplacer des fils nus, dangereux, par des fils torsadés.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

**CONVENTION AXA**

Cette convention a pour but de proposer aux résidents de Linards une mutuelle santé à prix concurrentiel. Elle autorise la société AXA à organiser des réunions d’information auprès des habitants.

Mr Sautour informe que le Conseil départemental propose la même chose.

Mr Raigné précise que ce n’est pas avec la même société d’assurances.

Mme Pacreau demande si le seul engagement de la commune consiste en l’autorisation de réunion publique.

Mr Raigné lui confirme que oui et qu’elle ne se servira pas de la commune pour démarcher les habitants.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

**PROJET D’UN EVENEMENT REGULIER ET PERENNE**

La commune a été démarchée par 3 associés, professionnels de la brocante, pour organiser tous les 18 du mois, date de la foire à La Croisille qui engendre beaucoup de passage sur la commune, une foire à la brocante composée uniquement de professionnels sur le champ de foire. Ils souhaitent s’engager sur 10 ans mais Mr le Maire ne veut pas que la limite de la convention excède la durée du mandat.

Ils proposent de louer le Champ de Foire 500.00€ par brocante soit un revenu de 6000.00€ par an pour la commune.

L’intérêt second pour la commune est de faire venir du monde et de faire travailler les commerçants ; il n’existe pas dans la région de manifestation de ce genre.

Ils organisent régulièrement ces brocantes dans différents lieux. Mr Raigné s’est rendu à Brantôme pour se donner une idée. Le protocole sanitaire était parfaitement respecté et stands étaient bien tenus par des brocanteurs et non des antiquaires avec une marchandise à des prix abordables.

Mr le Maire souhaite que le Conseil l’autorise à négocier cette convention pour que le projet débute en mars 2021. L’engagement municipal s’arrête à la location du terrain ; l’organisation, la publicité, la sécurité et le nettoyage sont à leur charge.

Mr Terrioux souhaite que la municipalité se renseigne sur la législation en matière d’organisation de tels événements.

Mme Pacreau demande si la convention sera à nouveau soumise aux délibérations du Conseil Municipal.

Mr Raigné répond par la négative en précisant qu’il sera très vigilant sur les clauses de rétractation ainsi que sur la mensualisation de la location même si pour une raison indéterminée la brocante n’a pas lieu. La somme de 500.00€ sera un minima peut être revalorisé annuellement. Le but est de négocier pour le bien de la commune.

Mr Tauron préconise de se caler sur les grands principes entre nous. Le principe pluriannuel est important. Il faut trouver une porte de sortie si des nuisances apparaissent.

Mme Voisin aurait préféré l’installation d’un marché de producteurs avant celui de brocanteurs.

Mme Heuzard lui répond que cela fait partie des projets de la municipalité.

Mr Raigné pense que les producteurs ne viendront pas le 18 du mois puisqu’ils sont à la foire de La Croisille.

Mme Jeandillou dit qu’ils paieront un forfait même s’ils ne vendent pas.

Mme Faure relève que ce ne sera pas le même public qu’un vide grenier.

Mr Tauron dit qu’une fois tous les aspects sécurisés, si cela permet d’avoir 15 repas au restaurant et 20 clients en plus chez un autre commerçant, ce sera une bonne chose.

Mr Raigné, qui a étudié le dossier, souligne que la commune ne risque rien.

Mme Jeandillou demande à ce qu’un article soit ajouté à la convention dégageant la commune de toute responsabilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions, autorise Mr le Maire à négocier et à signer ladite convention.

**AFFAIRES DIVERSES**

* Travaux : les travaux à l’école sont terminés ; il ne reste plus que le sol dans la partie salles de réunion. La balustrade de la gare sera remplacée par l’entreprise Lamargue début 2021. Les gouttières de la cantine seront remplacées par l’entreprise Peyronnet pendant les vacances de février 2021.
* Personnes isolées : en cette période de confinement, les personnes isolées ont reçu un courrier et un article est paru dans le Populaire du Centre.

Mme Jeandillou fait remonter des échos positifs suite à l’article ainsi que pour l’organisation de la cantine suite au Covid.

Deux personnes ont contacté la mairie pour obtenir un rendez-vous et Mr Raigné signale plusieurs appels pour remercier de cette démarche.

Mr Tauron considère que c’est une plus-value pour la commune car cela nécessite un travail d’aménagement pour toutes les classes et la cantine. La mairie subventionne de nombreuses choses pour le confort des enfants qu’il ne faut dissocier dans la communication sur le prix d’un repas.

* Personnes de plus de 70 ans : les colis sont arrivés aujourd’hui.
* Décorations de Noël : l’installation a commencé, il reste 300 nœuds à réaliser avant le 10 décembre, toutes les bonnes volontés pour décorer les sapins sont les bienvenues, car dans une volonté d’harmonisation, ils ne seront plus décorés par les commerçants, qui vont recevoir un courrier explicatif. Mr Raigné, Mr Pascal Faucher, Mr Ventenat, Mr Brousse et les employés municipaux ont construit l’estrade pour l’ours près de la crèche. Mr Ventenat informe que des trous ont été réalisés pour y insérer les grands sapins. Mme Villeneuve rapporte que les sapins de l’école seront décorés par les enfants pendant les TAPs et que ces derniers réalisent des dessins qui seront plastifiés et accrochés autour des sapins Place du 8 mai 1945 et du 11 Novembre 1918.
* Compte rendu du Conseil d’école : l’effectif s’élève à 93 enfants (4 de plus que l’année dernière). Ce fut une rentrée particulière du au Covid avec le recrutement d’un équivalent temps plein (cantine, non brassage des groupes, entretien renforcé). La commune est au-dessus du protocole recommandé. Les TAPs ont repris avec de nouveaux animateurs afin de varier les activités. Les parents ont reçu un courrier dans le cadre Vigipirate. Certains parents ont demandé un temps d’aide aux devoirs pendant la garderie ; la présidente de l’Amicale va voir si l’association peut porter ce projet. Les parents ont aussi reçu un courrier d’information sur le repas végétarien. De nombreuses activités scolaires sont annulées à cause de la crise sanitaire, néanmoins, l’équipe pédagogique souhaite en maintenir au moins une. L’opération petit déjeuner, annulée suite au premier confinement, commencera en décembre 2020 à raison d’une semaine par mois. Elle est subventionnée à hauteur de 1.30€ par petit déjeuner par l’Education nationale. L’objectif est de faire découvrir de nouvelles saveurs aux enfants.

Les enfants participeront à un spectacle le 15 décembre et, le 17 décembre, se sera le menu de Noël à la cantine. Il n’y aura pas de fête de Noël le 18 décembre, mais le Père Noël passera dans chaque classe remettre un livre à chaque enfant.

* L’inauguration des illuminations est annulée pour raisons sanitaires.
* Investissement : la commune s’est dotée de matériels électriques d’élagage très performant.

L’accent a été mis sur le nettoyage du cimetière pour la Toussaint, notamment les tombes laissées à l’abandon et sur la cérémonie du 11 Novembre. Les Serres de Stéphanie ont fait don à la commune de 14 pots de chrysanthèmes.

Suite aux travaux sur la route vers Châteauneuf, la commune a récupéré des matériaux pour l’entretien des routes. Fin décembre, le débroussaillage des bords de routes sera terminé ; ce sera au tour des chemins d’exploitation. Mme Jeandillou relate qu’au premier matin des travaux, aucune signalétique n’était en place en venant de Châteauneuf. Mr Ventenat précise que c’est du ressort du Conseil départemental.

L’inventaire des clés n’a pas été réalisé. Mr Pascal Faucher se propose d’aider Mr Sautour. Mme Jeandillou conseille de récupérer les clés à chaque vacance scolaire.

Le subventionnement de l’espace convivialité s’élève à 79% du montant prévisionnel HT des travaux. L’ATEC va lancer la consultation pour un maître d’œuvre très rapidement.

L’étude du SEHV sur les travaux d’isolation à réaliser à l’école devrait commencer. Une subvention dans le cadre de la DSIL est une opportunité à concrétiser en lien avec la communauté de communes. Mr Raigné informe que lors du dernier bureau de Briance Combade, les communes doivent lister et chiffrer leurs projets sur 5 ans. Mr Sautour précise que c’est dans le cadre du contrat de plan Etat/Région.

La commission achat va se concerter pour identifier les besoins en matériel urbain.

La commission urbanisme va travailler sur la numérotation des villages.

* Urbanisme :Mr Raigné informe qu’au premier trimestre 2021, un Conseil municipal aura pour thème PLU/PLUI avec la présence d’une personne compétente en la matière. Ce sera obligatoire en 2026. Mr Terrioux signale que les représentants de Briance Combade ont déjà choisi la société Total Cadran. Mr Sautour explique que les élus travaillent sur ce sujet depuis plusieurs années et en profite pour informer les élus de l’installation de panneaux photovoltaïques sur un terrain de la ZAE de Neuvic-Entier, proche de la centrale électrique de la Veytizou, puisque le projet éolien a été abandonné.
* Vols : des fleurs ont été dérobées au cimetière.
* Vitesse excessive au niveau de l’école : Mr Raigné souhaite rencontrer un responsable des routes du département afin d’étudier le problème. Mr Ventenat signale que de nombreuses routes sont dangereuses et les automobilistes ne respectent pas les panneaux de signalisation. Les dos d’âne sont inenvisageables et les routes ne sont pas assez large pour y installer des décrochés. Mr Tauron rappelle que le panneau implique l’application de la réglementation et donc la commune peut investir dans des panneaux en attendant de faire plus. Mr Terrioux pense que les trois entrées de bourg sont dangereuses et que des panneaux ne sont pas suffisants ; la chaussée est de faible largeur et le stationnement autorisé la réduit d’autant plus ne laissant que peut de place à des véhicules tels que des camions. Mme Jeandillou rejoint l’importance de la pose de panneaux.
* Il n’y aura pas de Conseil municipal en décembre.

Séance levée à 21 h 10